



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 18 avril 2023  
Date de l'affichage : 18 avril 2023

### **Séance du JEUDI 11 MAI 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 11 mai 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, Juliette LE ROUX, André RIOU, Kristell TANGUY, Michel BOULANGER, Jean-Michel CROGUENNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD

**Absentes excusées** : Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN, Olivier RAMPNOUX  
M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC  
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a été nommée secrétaire de séance.

### **Attribution des subventions 2023**

M. Jean Michel CROGUENNEC informe le conseil municipal que la commission « Association » s'est réunie le 2 mai 2023.  
Il fait part des propositions de la commission

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Fixe, à l'unanimité, les barèmes suivants pour 2023

### **Clubs sportifs affiliés à la fédération Française**

	Vote 2023	
Adulte Guiclan	25.00	Forfait Club 500.00
Enfant Guiclan	40.00	
Adulte extérieur	0.00	
Enfant extérieur	0.00	

### **Ecoles primaires (Activités extra-scolaires)**

	Vote. 2023
Forfait annuel	325.00
Elève	10.50

### **Ecoles techniques extérieures(Activités extra-scolaires)**

	<b>Vote 2023</b>
Elève	<b>25.00</b>
Elève Ecole Diwan	<b>60.00</b>

- Décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes aux associations sportives (sous couvert d'une fédération française) en prenant en compte les effectifs et les barèmes ci-dessus

<b>Associations</b>	<b>Vote 2023</b>
Tennis club Des 2 rives	<b>1 260.00</b>
Asc Guiclan Handball	<b>3 890.00</b>
GPFC	<b>2 445.00</b>
Asc Guiclan Tennis de Table	<b>2 385.00</b>
Compagnie de l'Arc de Penzé	<b>1 190.00</b>
<b>Total</b>	<b>11 170.00</b>

- Décide d'attribuer à l'unanimité les participations suivantes sur justificatif

**Stages / Formations :**

Stages ou formations subventionnés à hauteur de 300€ par association et par an et pour les sportifs de Guiclan. Demande à faire directement en mairie.

**Forfait déplacement :**

Prise en charge d'un forfait de 100.00€ par déplacement lorsque que le déplacement est supérieur à 200 Kms (location d'un mini-bus) applicable uniquement aux associations sportives.

- Décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes aux associations de parents d'élèves en fonction des effectifs et des barèmes déterminés ci-dessus

**Pour information, les effectifs des écoles (rentrée de septembre 2022) :**

Ecole publique Jules Verne : 156 enfants - Ecole du Sacré Cœur : 101 enfants - Ecole de Penzé : 9 enfants de Guiclan (40 enfants scolarisés – même base que l'année précédente)

<b>Associations</b>	<b>Vote 2023</b>
APE Ecole Jules Verne	<b>1 963.00</b>
APEL Sacré Cœur	<b>1 385.50</b>
APE Penzé	<b>168.00</b>
<b>Total</b>	<b>3 516.50</b>

- Décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes aux écoles extérieures en fonction des effectifs et des barèmes déterminés ci-dessus

<b>Associations</b>	<b>Nbre 2023</b>	<b>Vote. 2023</b>
MFR Morlaix	2	<b>50.00</b>
IFAC CCI Brest	7	<b>175.00</b>
Ecole Notre Dames des Victoires (bilingue)	1	<b>25.00</b>
Ecole Notre Dames des Victoires (ULIS)	1	<b>25.00</b>
IREO Lesneven	3	<b>75.00</b>
UEC Kerdelune - Landerneau	1	<b>25.00</b>
MFR Mer Iroise – Saint-Renan	1	<b>25.00</b>
MFR Plabennec - Lesneven	1	<b>25.00</b>
<b>Total</b>		<b>425.00</b>

- Décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes aux associations guiclanaises

<b>Associations</b>	<b>Vote 2023</b>
Saint jacques Animations	<b>700.00</b>
Club de l'amitié	<b>350.00</b>
P'tit chou	<b>300.00</b>
Trotteurs de la Penzé	<b>200.00</b>
Groupe Artistique de la Penzé	<b>150.00</b>
Gym pour tous	<b>400.00</b>
<b>Total</b>	<b>2 100.00</b>

- Décide d'attribuer les subventions aux associations extérieures suivantes, à l'unanimité, excepté pour l'association des maires du Finistère et l'association des maires ruraux du Finistère (15 pour, 4 contre)

<i>Associations</i>	<i>Vote 2023</i>
Handisport – Saint Pol De Léon	<b>50.00</b>
Association des Maires du Finistère	<b>883.91</b>
Association des Maires ruraux du Finistère	<b>100.00</b>
Agriculteurs de Bretagne (estimation)	<b>255.00</b>
Prévention routière	<b>50.00</b>
Groupement de l'Horn (Football)	<b>1 600.00</b>
Entente du Bas Léon (Handball)	<b>1 600.00</b>
Foyer de Penzé	<b>50.00</b>
<b>Total</b>	<b>4 588.91</b>

- Décide de financer à l'unanimité les demandes particulières aux associations guiclanaises

<b>Associations</b>	<b>Demandes</b>	<b>Tarif</b>	<b>Vote 2023</b>
Asc Guiclan Tennis de Table	2 tables + Filets	2 400.00	Validé
Cie Des arcs de la Penzé	Lumière à détection + armoire	329.89	validé
<b>Total</b>		<b>2 729.89</b>	

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 18 avril 2023  
Date de l'affichage : 18 avril 2023

### Séance du JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois

et le **jeudi 11 mai 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, Juliette LE ROUX, André RIOU, Kristell TANGUY, Michel BOULANGER, Jean-Michel CROGUENNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD

**Absentes excusées** : Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN, Olivier RAMPNOUX

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a été nommée secrétaire de séance.

#### **Association : remboursement de factureS**

M. Jean Michel CROGUENNEC rappelle au conseil municipal qu'en 2022, il avait été décidé de participer à des achats demandés par les associations.

Il précise que les associations ont directement payé et transmis les justificatifs, par conséquent il conviendrait de les rembourser :

- Association Guiclan Autrement : facture Soken Fête pop 2022 : 202.60 €
- Association compagnie d'arc de la Penzé : facture Landi loisirs (achat filet) : 499.00 €.

Les membres du groupe Guiclan Autrement écouter agir ne participent pas au vote pour le remboursement de la facture à l'association Guiclan Autrement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser les associations :

- Association Guiclan Autrement : facture Soken Fête pop 2022 : 202.60 €
- Association compagnie d'arc de la Penzé : facture Landi loisirs (achat filet) : 499.00 €.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 18 avril 2023  
Date de l'affichage : 18 avril 2023

### **Séance du JEUDI 11 MAI 2023**

L'an deux mil vingt trois

et le **jeudi 11 mai 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, Juliette LE ROUX, André RIOU, Kristell TANGUY, Michel BOULANGER, Jean-Michel CROGUENNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD

**Absentes excusées** : Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN, Olivier RAMPNOUX

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a été nommée secrétaire de séance.

### **Attribution des subventions à caractère social**

Mme Juliette LE ROUX informe le conseil municipal que le CCAS s'est réuni le 20 avril 2023 pour étudier les demandes de subventions à caractère social parvenues en mairie. Elle présente la proposition :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>2023</b>
ADAPEI	100.00
Banque alimentaire (denrées)	671.00
Secours catholique Landivisiau	100.00
Association Céline et Stéphane	100.00
Association des amis de Lannouchen	100.00
Ass France Alzheimer 29	100.00
Association Jonathan Pierre Vivantes du Finistère et des Côtes d'Armor	50.00
Association Rêves de clown	100.00
Association Queffleuth et Belizal	50.00
Association A Prenons Autrement	50.00
Bibliothèque sonore du Finistère	50.00
Association Les chiens guides d'aveugles du Finistère	50.00
Association pour le soutien aux adultes en difficulté	50.00
<b>Total</b>	<b>1571.00</b>

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 18 avril 2023  
Date de l'affichage : 18 avril 2023

### **Séance du JEUDI 11 MAI 2023**

L'an deux mil vingt trois

et le **jeudi 11 mai 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLÈVERE, Juliette LE ROUX, André RIOU, Kristell TANGUY, Michel BOULANGER, Jean-Michel CROGUENNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD

**Absentes excusées** : Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN, Olivier RAMPNOUX

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLÈVERE

Mme Sonia HALLIER a été nommée secrétaire de séance.

### **Subvention au CCAS**

Mme Juliette LE ROUX rappelle au conseil municipal que le budget du CCAS a été voté le 2 mars 2023, et pour équilibrer, le budget de la commune doit le subventionner à hauteur de 6550.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le versement de la subvention d'un montant de 6550.00 € du budget de la commune vers le budget du CCAS.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 18 avril 2023  
Date de l'affichage : 18 avril 2023

### Séance du JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 11 mai 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, Juliette LE ROUX, André RIOU, Kristell TANGUY, Michel BOULANGER, Jean-Michel CROGUENNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD

**Absentes excusées** : Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN, Olivier RAMPNOUX  
M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC  
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a été nommée secrétaire de séance.

#### **Contrat d'association OGEC Ecole du Sacré Cœur**

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE informe le conseil municipal qu'il a été calculé le coût d'un élève pour le public pour 2022 (dépenses 2022), il est de 749.71€ par enfant.

Actuellement il y a 101 élèves à l'école du Sacré Cœur (66 élémentaires et 35 maternelles), le montant du contrat d'association pour 2023 serait le suivant :

Forfait 101 x 749.71 €	75720.71 €
Déductions des salaires pris en charge par la commune	38041.47 €
Contrat d'association 2023	37679.24 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal décide d'attribuer à l'OGEC de l'Ecole du Sacré Cœur la somme de 37679.24 € au titre du contrat d'association 2023.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 18 avril 2023  
Date de l'affichage : 18 avril 2023

### **Séance du JEUDI 11 MAI 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 11 mai 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, Juliette LE ROUX, André RIOU, Kristell TANGUY, Michel BOULANGER, Jean-Michel CROGUENNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD

**Absentes excusées** : Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN, Olivier RAMPNOUX  
M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC  
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a été nommée secrétaire de séance.

#### **Commune de Plouénan : Participation Ecole de Penzé**

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE rappelle au conseil municipal que chaque année, la commune de Guiclan verse une participation à la commune de Plouénan pour couvrir les frais de fonctionnement de l'école. L'état des dépenses de fonctionnement concernant l'école publique de Penzé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 7 juillet se monte à 57984.81€. La participation aux frais de fonctionnement varie car elle tient compte des effectifs. 9 enfants sont domiciliés à Guiclan

Par conséquent la répartition des charges de fonctionnement pour l'année 2022 s'établit comme suit :

- Plouénan : 17.50% (7 enfants)
- Taulé : 60% (24 enfants)
- Guiclan : 22.50 % (9 enfants)

La participation de Guiclan pour 2023 sera de 13046.58 €.

Il convient de rappeler la répartition des charges en matière d'investissement : Taulé 50%, Plouénan 35% et Guiclan 15%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide la répartition des charges et versera à la commune de Plouénan la somme de 13046.58 €.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 18 avril 2023  
Date de l'affichage : 18 avril 2023

### Séance du JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 11 mai 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, Juliette LE ROUX, André RIOU, Kristell TANGUY, Michel BOULANGER, Jean-Michel CROGUENNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD

**Absentes excusées** : Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN, Olivier RAMPNOUX  
M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL.  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC  
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a été nommée secrétaire de séance.

#### **Commune de Taulé : Participation transport Ecole de Penzé**

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE informe le conseil municipal que depuis la rentrée de septembre 2022, il a été mis en place un transport pour amener les enfants de Penzé à Taulé. La commune de Taulé gère ce service. Le montant total des dépenses pour la période septembre, octobre, novembre et décembre est de 6508.29 €. Pour déterminer la participation des communes, il a été retenu la répartition suivante :

- Plouénan : 17.50% (7 enfants)
- Taulé : 60% (24 enfants)
- Guiclan : 22.50 % (9 enfants)

La participation de Guiclan pour la période de septembre à décembre 2022 est de 1464.37 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide la répartition des dépenses et versera à la commune de Taulé la somme de 1464.37 €.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 18 avril 2023  
Date de l'affichage : 18 avril 2023

### **Séance du JEUDI 11 MAI 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 11 mai 2023**  
à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, Juliette LE ROUX, André RIOU, Kristell TANGUY, Michel BOULANGER, Jean-Michel CROGUENNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD

**Absentes excusées** : Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN, Olivier RAMPNOUX  
M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC  
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a été nommée secrétaire de séance.

#### **CCPL: Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) relatif au transfert de la compétence « financement de la contribution au SDIS en lieu et place des communes »**

M. Jean Michel CROGUENNEC présente le dossier.

La compétence « financement de la contribution au SDIS en lieu et place des communes » a été transférée à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2023 par les communes membres de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il revient à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de procéder à l'évaluation des charges liées à ce transfert et de produire un rapport dans un délai de 9 mois à compter de la date du transfert.

La CLECT s'est pas conséquent réunie 3 fois en 2022 et 2023 afin d'examiner les charges transférées à cette occasion. A l'issue de ces travaux, un rapport a été dressé le 17 avril 2023 et transmis aux communes.

Approuvé à l'unanimité, le rapport de la CLECT ci annexé préconise de réviser, à compter de l'exercice 2023 et à titre définitif, les attributions de compensation des 19 communes concernées par le transfert de charges de la compétence « financement de la contribution au SDIS en lieu et place des communes » de la manière suivante :

	<b>Financement du SDIS - charges transférées par les communes</b>
BODILIS	38 330 €
COMMANA	30 743 €
GUICLAN	61 560 €
GUIMILIAU	24 701 €
LAMPAUL-GUIMILIAU	52 074 €
LANDIVISIAU	254 979 €
LOC-EGUINER	7 181 €
LOCMELAR	11 093 €
PLOUGAR	17 392 €
PLOUGOURVEST	30 129 €
PLOUNEVENTER	37 772 €
PLOUVORN	66 496 €
PLOUZEVEDE	35 899 €
SAINT-DERRIEN	16 807 €
SAINT-SAUVEUR	17 710 €
SAINT-SERVAIS	20 208 €
SAINT-VOUGAY	18 129 €
SIZUN	41 118 €
TREZILIDE	5 217 €
<b>Total général</b>	<b>787 538 €</b>

La commune est donc invitée, dans un délai de trois mois à compter de la réception du rapport de CLECT, à délibérer en vue d'approuver le rapport définitif de la CLECT portant évaluation des charges transférées de la compétence « financement de la contribution au SDIS en lieu et place des communes ».

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu le rapport d'évaluation des transferts de charges adopté par les membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à l'unanimité lors de la séance du 17 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve le rapport définitif de la CLECT en date du 17 avril 2023 joint en annexe portant évaluation des charges transférées de la compétence « financement de la contribution au SDIS en lieu et place des communes ».

- Autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Affiliés au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 18 avril 2023  
Date de l'affichage : 18 avril 2023

### **Séance du JEUDI 11 MAI 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 11 mai 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, Juliette LE ROUX, André RIOU, Kristell TANGUY, Michel BOULANGER, Jean-Michel CROGUENNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD

**Absentes excusées** : Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN, Olivier RAMPNOUX

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a été nommée secrétaire de séance.

#### **Plan départemental Arbres : demande de subvention**

M. Matthieu POLARD informe le conseil municipal que le conseil départemental du Finistère a lancé une opération attribuant des aides aux collectivités pour les plantations.

Le dérèglement climatique accélère et produit des impacts de plus en plus intenses, y compris dans le Finistère. Planter 500 000 arbres permettra de lutter contre ces effets désastreux. En effet, les arbres sont des puits naturels de captation de CO<sub>2</sub>, favorisent la biodiversité, améliorent la qualité de l'eau et des sols et préservent notre cadre de vie. Planter 500 000 arbres sur 10 ans, cela revient à planter entre 25 et 33 hectares par an. Pour cela le conseil départemental soutient les projets de plantation des collectivités.

L'accompagnement proposé est le suivant :

- Financement à hauteur de 80% des dépenses éligibles : études préalables, opérations préparatoires, acquisitions des arbres et protections, travaux de plantation, entretien des 3 premières années pour les plantations forestières.
- Minimum de 1000.00 €
- Plafonds :
  - 10 000.00 € par hectare ou par kilomètre linéaire
  - 50.00 € par arbres

M. Matthieu POLARD précise les zones à boiser et ajoute que le dossier sera finalisé en commission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal s'engage à mener le projet, à protéger et gérer durablement les plantations réalisées et autorise M. le Maire à déposer le projet auprès du conseil départemental.

M. Le Maire

Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Alliés au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 18 avril 2023  
Date de l'affichage : 18 avril 2023

### **Séance du JEUDI 11 MAI 2023**

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 11 mai 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, Juliette LE ROUX, André RIOU, Kristell TANGUY, Michel BOULANGER, Jean-Michel CROGUENNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD

**Absentes excusées** : Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN, Olivier RAMPNOUX  
M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL  
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC  
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a été nommée secrétaire de séance.

#### **Adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion du Finistère - Avenant n°1 adhésion**

M. Jean Michel CROGUENNEC rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Le Centre de Gestion du Finistère s'est positionné dès 2018 sur cette mission en proposant un accompagnement mutualisé aux collectivités dans leur mise en conformité au RGPD pour une initiale durée de 3 ans.

Les communes de la CCPL ont fait le choix de se regrouper à l'échelon intercommunal afin de bénéficier d'un tarif plus intéressant.

En parallèle de cette approche intercommunale, la commune doit également conventionner directement avec le CDG29 pour adhérer au service du Délégué à la Protection des Données.

L'adhésion initiale de 3 ans avec le CDG29 étant arrivée à échéance, il convient de prolonger cette adhésion jusqu'à la fin du présent mandat.

Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve les termes de l'avenant à la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29.

- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29, et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Alliés au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 18 avril 2023  
Date de l'affichage : 18 avril 2023

### Séance du JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois  
et le **jeudi 11 mai 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Gwénaëlle QUILLEVERE, Juliette LE ROUX, André RIOU, Kristell TANGUY, Michel BOULANGER, Jean-Michel CROGUENNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, David THEPAUT, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Magali BECAM, Sonia HALLIER, Sabrina SCOUARNEC, Matthieu POLARD

**Absentes excusées** : Yohann LE BELLEGUIC Gérard POULIQUEN, Olivier RAMPNOUX

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC

M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle QUILLEVERE

Mme Sonia HALLIER a été nommée secrétaire de séance.

#### **Jurés d'assises**

M. Le Maire informe le conseil municipal que chaque année, il convient de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés valable pour l'année suivante.

Il convient par conséquent de désigner 6 personnes sur la liste électorale de la commune, ne peuvent être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année. Les personnes tirées au sort sur la liste électorale sont les suivantes :

- M. Philippe ABHERVE GUEGUEN, né le 21/03/1986 à Landerneau (29), domicilié 3 LD Kerbriant à Guiclan
- Mme Marie Armelle JEZEQUEL veuve ROZEC, née le 14 mai 1965 à Guiclan (29), domiciliée 16 Route de Trévilis à Guiclan
- Mme Claudie LE BIHAN épouse ABGRALL, née le 05 mai 1963 à Morlaix (29), domiciliée 20 route de Trévilis à Guiclan
- M. Robert GUIVARCH, né le 10 janvier 1960 à Morlaix (29), domicilié 17 rue de Penzé à Guiclan
- M. David DELILLE, né le 20 juillet 1978 à Grande-Synthe (59), domicilié 3 rue de Keradenec à Guiclan
- M. Sylvain QUEINNEC, né le 2 août 1988 à Morlaix (29), domicilié 8 hameau des bruyères à Guiclan.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL

